

# Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°29 – Octobre 2022

*(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)*

## Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : [commune.montchevrier@orange.fr](mailto:commune.montchevrier@orange.fr)

Site internet : [www.montchevrier.fr](http://www.montchevrier.fr)

### Horaires d'ouverture :

#### Mairie :

**Lundi, Mardi, jeudi, vendredi**

de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Mercredi et samedi**

de 8h à 12h.

#### Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

*Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*

*Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.*

## Le Mot du Maire

L'été 2022 a été un des plus chauds et secs enregistrés dans notre département. Chacun a pu en ressentir les conséquences et prendre conscience de la nécessaire adaptation aux évolutions climatiques qui vont s'imposer à nous. Le Conseil départemental et les services de l'Etat ont organisé une session de sensibilisation à ces sujets pour laquelle le département est retenu comme pilote. Six élus de la commune y ont participé. Il en ressort que, si tout retour en arrière est impossible, on peut encore agir pour limiter la hausse des températures qui dans le meilleur des cas sera de 1,5 degrés en moyenne d'ici 2030. La conséquence en sera un retour quasi certain des épisodes de canicule avec ses incidences sur la végétation, les cultures et la biodiversité. Il faut donc agir dès maintenant pour que la situation ne soit pas encore plus dégradée. Pour cela il faudra réduire notre consommation des énergies qui contribuent à l'émission des gaz à effet de serre. La municipalité continuera à prendre des mesures dans ce sens. La borne de recharge des voitures électriques installée sur la place de l'Eglise est maintenant opérationnelle. Des mesures d'économies sur l'éclairage public ont déjà été prises et vont être complétées. Il est prévu malgré tout de ne pas sacrifier les fêtes en maintenant les décorations de Noël dans le bourg mais sur une période limitée.

Les nouvelles consignes de tri sélectif participent également à cette volonté de transition environnementale. La mise en place va se faire progressivement par la Communauté de communes avec le soutien de la municipalité.

Depuis la rentrée, les activités des associations repartent, plusieurs manifestations ont déjà eu lieu ou sont prévues d'ici la fin de l'année. On espère bien sûr qu'une cérémonie des vœux pourra se tenir en début d'année 2023 afin que tous les habitants de la commune qui le souhaitent puissent se retrouver.

En attendant ce jour, nous souhaitons à toutes et à tous de pouvoir préparer les fêtes dans les meilleures conditions possibles.

**Le Maire, Maurice DESRIERS**

Les travaux prévus au cours de l'été ont pris quelque retard pour des raisons différentes. Le début du chantier de la chaudière biomasse qui devait débuter en juillet a été différé en raison d'une exigence technique du bureau de contrôle. La réfection de la voie communale 10 (entre l'Âge d'en haut et le pont du Gravet) a été décalée en raison de la conjoncture des matériaux. Elle a débuté le 10 octobre pour le reprofilage, l'application de bitume devant intervenir en février 2023.

Un changement important est intervenu dans le personnel municipal avec le départ en retraite le premier septembre de Thierry Bernardet qui a travaillé au service de la commune pendant 39 années. Nous lui souhaitons une bonne retraite. Un appel à candidature a été ouvert pour son remplacement. Nous avons reçu 5 candidatures. Tous les candidats ont été reçus ou contactés. Emmanuel Laurent, qui était déjà employé sur des postes de remplacement, a été retenu et a été nommé en qualité de stagiaire au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### L'actualité du Conseil municipal

Peu de décisions importantes sont intervenues au cours de l'été. Rappelons que **les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal** ne sont désormais rendus publics qu'après la séance suivante au cours de laquelle ils sont votés. Seule la liste des délibérations est affichée dans les jours qui suivent la réunion et elles peuvent donc être communiquées à la demande. Le Conseil a accepté la **demande d'un élève pour deux stages** de trois et deux semaines, respectivement en octobre 2022 et février 2023. Ce jeune ayant déjà donné satisfaction lors d'un emploi saisonnier en juillet, une gratification lui sera accordée selon la réglementation.

Dans la logique de l'installation de la chaudière biomasse, le Conseil va demander à l'association Indre Nature de procéder à **un inventaire du bocage sur la commune**. Cet inventaire n'engage aucun frais pour la commune. Le président de l'association sera invité à venir présenter les modalités de cette action au cours d'une réunion publique.

Lors de la rentrée scolaire 2022, les **points d'arrêt des cars de ramassage** ont été modifiés à La Fat et au Poirond pour tenir compte de la localisation des habitations des élèves et pour améliorer la sécurité.

**Le locataire de l'école du Poirond a émis le vœu d'acheter le bâtiment** qu'il occupe actuellement. Le Conseil a accepté le principe de la vente et a demandé une estimation de la valeur du bien. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil.

Afin de réduire la consommation électrique et de permettre des économies sur le budget communal, le Conseil a décidé de **faire une liste des points lumineux inutiles** (maisons non habitées par exemple) ou en surnombre par rapport aux nécessités de sécurité. Ces points seront déconnectés lors des réglages qui seront effectués sur les différents postes d'éclairage pour le passage à l'heure d'hiver.

**En vue de l'arrivée de la fibre**, un arrêté a été pris pour autoriser les travaux préalables sur toutes les voies de la commune. Entre le 12 octobre et le 5 décembre les entreprises en charge de l'installation de la fibre vont donc procéder à des élagages, éventuellement remplacements de poteaux et passage de câbles. Pour l'instant il ne s'agit que des travaux de mise en place des infrastructures. Celles-ci utiliseront les supports existants pour les lignes cuivre du téléphone, souterrains ou aériens. Le raccordement des habitations et des divers bâtiments ne se feront qu'au printemps 2023. Il est donc inutile de se précipiter pour souscrire des abonnements à la fibre. Chacun sera prévenu suffisamment à l'avance et il est conseillé d'être prudent par rapport aux démarches qui ne vont pas manquer de voir le jour pour faire souscrire des abonnements.

### L'activité des associations redémarre

Les activités hebdomadaires ont repris à la rentrée. **Les Couturières en herbe** se réunissent deux fois par semaine. Pour Familles rurales, le **club Joie de Vivre** se retrouve chaque troisième jeudi du mois, le **club de tarot** chaque premier mardi et **l'atelier Danse en ligne** le vendredi ou samedi après-midi deux fois par mois. Le **club Montchevrier Country** tient des séances deux fois par semaine les lundi et mercredi.

Des animations ont été organisées par Familles Rurales Montchevrier. Ainsi, du 22 au 25 août, l'association a organisé un **stage autour de la bande dessinée** pour les 8-15 ans. Thomas Bidault, citoyen montcabrien lauréat 2021 du prix Atomium Spirou, a



initié les enfants à l'aspect technique du dessin, afin d'enrichir leur lecture critique de l'image. Ce stage sera certainement à renouveler en élargissant son audience à un public néophyte ou en demande d'approfondissement. Dans le même esprit, un atelier d'arts plastiques aura lieu à l'occasion de la fête d'Halloween, du 24 au 27 octobre (contact et renseignements 06 85 46 18 67 Familles Rurales).

Le 2 octobre s'est tenu le **traditionnel repas « tête de veau »** qui a réuni plus de 160 participants. Comme chaque année, toute la prestation a été assurée par les bénévoles de Familles Rurales de Montchevrier. Le 16 octobre la même association a organisé un **loto** doté de nombreux lots.

Parmi les événements à venir, **l'association Saint Martial organise une soirée concert de jazz avec tapas** (voir affiche dans ce bulletin pour les inscriptions). **Le 6 novembre aura lieu la randonnée annuelle du club de marche de Montchevrier** avec 4 parcours autour de la commune.

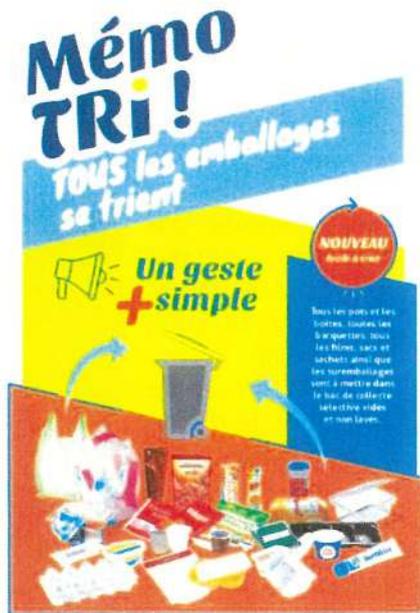
En marge des activités des associations le 2 octobre la **course cycliste « trophée des champions Raymond Poulidor »** a traversé la commune.



Dix-neuf bénévoles ont été mobilisés à cette occasion pour être signaleurs aux carrefours. Qu'ils soient ici remerciés pour leur participation. Outre la course elle-même (photo en couverture) la caravane a permis à des véhicules anciens de montrer qu'ils roulaient encore.

**A partir du 1er octobre le tri sélectif des déchets devient la règle**

Chaque habitant de la commune a été destinataire d'un courrier de la Communauté de communes de la Marche berrichonne l'avisant de cette nouvelle situation. De plus **une fiche « mémo tri »** est mise à disposition à la mairie et sur le site Internet de la commune et de la



communauté de communes.

**L'objectif de ces nouvelles mesures est de limiter au maximum les quantités d'ordures ménagères résiduelles qui partent à l'enfouissement et génèrent des coûts importants.** Par ailleurs la hausse des taux de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) incite à réduire ces tonnages. Tous ces coûts sont au final répercutés sur les habitants. On distingue désormais **trois grandes catégories de déchets** :

- **Les déchets compostables.** Ce sont les résidus alimentaires et les épluchures de fruits et légumes qui peuvent se dégrader pour obtenir du compost lui-même utilisable en jardinage. Pour les personnes ne disposant pas de lieu pour ce compostage, la Communauté de communes peut fournir des composteurs.

- **Les emballages qui désormais doivent tous être triés et versés dans les poubelles jaunes.** Tous les habitants (résidents principaux ou secondaires) peuvent se procurer des poubelles jaunes en s'adressant à la Communauté de communes. Deux tailles de containers sont disponibles (120 et 240 litres), ce qui permettra de stocker ces emballages entre deux collectes. En cas d'insuffisance des containers des sacs transparents sont également disponibles.

Dans les containers jaunes doivent être déposés les papiers (journaux ou autres) et tous les emballages quelle que soit leur nature (cartons, aluminium, plastiques). Les bouteilles en plastique peuvent être compactées. En cas d'emballages de plusieurs origines, il convient de séparer les composantes. Par exemple il faut séparer le pot de yaourt de son opercule en aluminium. Pour les boîtes de médicaments, séparer la boîte des supports en aluminium ou plastique qui enveloppent les médicaments.

Les plaquettes contenant encore des médicaments doivent être déposées à la pharmacie. Cette séparation des composantes permet de faciliter le tri à l'arrivée au centre de tri et donc de réduire les coûts.



- **Tous les déchets qui ne rentrent pas dans les deux catégories précédentes constituent les ordures ménagères résiduelles (OMR)** qui sont versées dans la poubelle « habituelle » ; si possible dans des sacs adaptés pour la propreté.

En conséquence de ces nouvelles mesures, **les containers collectifs à papier sont supprimés**, tous les papiers allant dans les bacs jaunes. Ne restent donc que les containers collectifs pour le verre. Il est prévu de les remplacer progressivement en 2023 et il conviendra de réfléchir à leur implantation.

**La cérémonie des vœux** devrait se tenir, sauf événement imprévu, le dimanche 8 janvier à 15 heures. Des annonces seront faites dans la presse. Chacun peut d'ores et déjà dire s'il participera. Des invitations particulières seront adressées aux nouveaux habitants de la commune.

## Les 50 ans de Familles Rurales Montchevrier

Le samedi 10 septembre, à l'occasion du repas annuel des adhérents, l'association Familles Rurales de Montchevrier a fêté ses 50 ans.

**Micheline Maréchal**, présidente historique a à cette occasion soufflé les traditionnelles bougies.



L'association a été créée le 22 juin 1971. A l'origine, il s'agissait d'un club féminin qui réunissait une vingtaine de personnes autour de thèmes destinés à l'information des familles avec des démonstrations de cuisine, bricolage, couture, .... Ces activités faisaient suite à des réunions organisées auparavant par la Mutualité Sociale Agricole sous la dénomination de « vulgarisation ménagère ». L'association a eu un premier président masculin, Joseph Bonnin. En 1974 l'activité s'est développée avec un service d'aide-ménagère. Trois personnes ont été aidées la première année. Ce service existe toujours et intervient aujourd'hui auprès d'une vingtaine de personnes avec 6 personnes employées.

Dès 1976, l'association a décidé de distribuer des colis de Noël aux personnes

âgées de plus de 72 ans habitant la commune. L'association bénéficiait à l'époque d'une subvention de la commune de 5 000 francs (équivalent d'un peu plus de 750 euros). Cette subvention n'a jamais été revalorisée jusqu'à ce que la commune prenne directement à sa charge l'achat des colis en 2008. Depuis cette date, l'opération est organisée en commun entre Familles Rurales et la municipalité pour la distribution des colis qui bénéficient toujours aux personnes de plus de 72 ans.

Différents ateliers sont apparus au fil du temps. En 1982 est né le club Joie de Vivre qui fête cette année ses 40 ans et se réunit toujours le troisième jeudi du mois pour jouer aux cartes autour de quelques pâtisseries. Le club de gymnastique est né en 1993 avec des séances hebdomadaires complétées par des après-midis de détente aux Dryades. Faute d'une participation suffisante, cette activité a été abandonnée en 2020.

L'association a organisé presque chaque année des spectacles de théâtre et a été de toutes les manifestations depuis sa création en organisant des thés dansants et en participant aux fêtes patronales de juillet avec des ventes de travaux artistiques de ses membres.

Mais en 1982 une activité importante est venue avec l'organisation de voyages. Au début ils se limitaient à un rayon proche (Vassivière, Rocamadour, ...) puis progressivement ils se sont éloignés de la base (Mont Saint-Michel, Lourdes, Côte d'Azur, ...). Et en 1996 les adhérents se sont risqués hors des frontières : Espagne, Tyrol, Rome, Baléares (en avion), .... Le dernier voyage a été organisé en 2009 au Pays Basque. Mais les deux dernières années, l'association a encore organisé des sorties en car, notamment pour les nuits de Sologne.

Aujourd'hui, l'association est présidée par Frédéric Peuch. Après Joseph Bonnin en 1972, la présidence a été assurée à partir de 1974 par Micheline Maréchal jusqu'en 2016. Camille Moreau a pris la suite puis Annie Pion de 2020 à 2022. L'association Familles Rurales joue un rôle essentiel dans l'animation de la commune et peut être assurée du soutien de la municipalité.

# Quelques infos

**Conditions de location**

Contacter les points relais.

Respecter le code de la route, même en vélo.

**Tarifs**

Durée	Prix
1 journée	10€
1 semaine	15€
1 semaine	30€
1 mois	60€

**Kavélo**  
Location de vélos électriques

*Bougez kavélo !*

Crozon-sur-Yauvre  
Neuzy-St-Sépulchre  
Nohant-Vic  
kavelo.fr

**Options (gratuites)**

Assurance, Assistance, Assistance

Retrouvez toutes les informations sur [kavelo.fr](http://kavelo.fr)

QR code

Club Marches Montchevriérois - 36

## Montchevriérois

55 ans

Levy - Jais

**DIMANCHE 06 NOV. 2022**

# Randonnée Pédestre

**4 PARCOURS**  
7.5 - 12 - 15 et 19.5 km  
Départ de 07h30 à 09h00

**INSCRIPTIONS A PARTIR DE 7H30 A LA SALLE DES FÊTES**

Boissons, Café, sur les parcours  
Remise des lots et Vin d'honneur à 11h30

**A MONTCHEVRIER, c'est le pied !**

## La SAINT-MARTIAL fait son SHOW

Samedi 12 novembre 2022

### Pères Jazz Sextet

20h30

## et Pippa Carlier

Salle des fêtes de Montchevriérois

**Tarifs : Entrée avec apéritif, assiette tapas 20 €**  
5 € pour les enfants de 6 à 12 ans

Inscriptions : jusqu'au **2 novembre 2022**  
aux numéros suivants - 02.54.06.39.63  
- 02.54.06.40.36  
- 02.54.06.30.36

EPN.S  
Ne pas aller au lycée public

## TRANSPORT SOLIDAIRE

Une aide aux déplacements POUR et PAR les habitants du Pays de La Châtre en Berry

06 78 27 23 10  
transport-solidaire36@famillesrurales.org

**POUR ALLER OU ?**

- Services de santé
- Services sociaux
- Services de proximité
- Services de transport
- Services de soutien
- Services de conseil

**COMMENT ÇA MARCHE ?**

1. Appel de demande
2. Évaluation de la demande
3. Validation de la demande
4. Mise en place du transport
5. Réalisation du transport
6. Évaluation de l'expérience

**POUR QUI ? PAR QUI ?**

POUR les habitants du territoire de la Châtre en Berry, les habitants de la région de la Châtre en Berry, les habitants de la région de la Châtre en Berry, les habitants de la région de la Châtre en Berry.

PAR les bénévoles du Club de la Châtre en Berry, les bénévoles du Club de la Châtre en Berry, les bénévoles du Club de la Châtre en Berry, les bénévoles du Club de la Châtre en Berry.